

**AFSCA – EXERCICE DE CRISE DU 1 AU 5 FEVRIER 2010**  
**Simulation de la contamination de produits alimentaires - Traçabilité d'un opérateur**



*La réception de ce document de la part d'un opérateur de la chaîne alimentaire vous indique que ce dernier vous a fourni des produits inclus dans un exercice de traçabilité.*

*Ce document équivaut à une demande formelle de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) de retracer ces produits et d'envoyer les données de traçabilité nécessaires à vos clients et à l'Unité Provinciale de Contrôle (UPC) dont vous dépendez. (Coordonnées des UPC à la page suivante) Merci de votre collaboration !*

### **Contexte**

Le retraçage qui vous est demandé s'inscrit dans un **exercice** simulant la contamination d'un nombre déterminé de lots de volailles, leur abattage et leur dispersion dans la filière de la viande. Cet exercice est organisé par l'AFSCA en collaboration avec les organisations sectorielles VIP, NVP, APFACA, FENAVIAN et FEDIS. A partir du lancement de l'exercice via les abattoirs, le retraçage se déroule de manière autonome, avançant d'opérateur en opérateur sans intervention de l'AFSCA. L'exercice concerne tous les opérateurs, y compris ceux de la distribution.

L'exercice dure 5 jours, du 1 au 5 février. Le retraçage par les opérateurs et la notification des données de traçabilité à vos clients et à l'UPC se réalisent en temps réel.

L'objectif principal de l'exercice est de faire examiner aux opérateurs si, en période de crise, leur système de traçabilité est efficace et permet de livrer assez rapidement les données nécessaires.

### **Retraçage des produits contaminés**

Chaque opérateur, dès qu'il est informé d'avoir été le destinataire de produits fictivement contaminés :

1. réalise le retraçage des produits reçus, y compris en stock et en cours de transformation et recherche tous les clients ayant reçu ces produits ;
2. communique immédiatement à ses clients les données de traçabilité des produits livrés. Si la communication est réalisée par mail, il avertit par téléphone le client, afin de s'assurer qu'il prenne au plus vite connaissance de ce retrait. La date et l'heure d'avertissement du client sont notées et conservées.
3. réalise une synthèse (voir contenu et modèle ci-après) contenant les informations sur les produits contaminés reçus, en stock et sur les produits contaminés livrés à ses clients. Il envoie cette synthèse **de préférence par mail** ou sinon par fax à l'UPC de l'AFSCA dont il dépend (coordonnées ci-après).

Une fois que vous avez été prévenu par votre fournisseur, le délai de réaction maximum admissible est de **4 heures ouvrables**. Endéans ce délai, vos clients doivent avoir été avertis et la synthèse envoyée à l'UPC. Il s'agit d'un processus urgent afin de protéger les consommateurs !

### **Limitation**

Cet exercice est limité au territoire belge. Si une partie des produits dits contaminés est exportée vers un opérateur étranger, il ne faut pas lui transmettre cette information, mais bien communiquer les données de ces lots dans la synthèse envoyée à l'UPC.

Aucun rappel, ni simulation de rappel ne doit être effectué.

Cet exercice prend fin le 5 février à 14h00. Au-delà, les données ne doivent plus être transmises aux clients mais elles peuvent toujours être transmises à l'UPC.

**Point de contact** de l'AFSCA pendant l'exercice, de 8h30 à 17h00 :  
**tél. 02/211.82.82**      **email : [exercice@afsca.be](mailto:exercice@afsca.be)**

Vous trouverez tous les documents et de plus amples informations sur [www.afsca.be](http://www.afsca.be) > professionnels > logo exercice traçabilité ou directement sur <http://www.favv-afsca.fgov.be/extra/exercicetracabilite>

***Veillez transmettre une copie de ce document à vos clients ayant reçu des produits contaminés***

**Liste des informations de traçabilité à fournir par un opérateur, si possible à l'aide du tableau Excel disponible sur <http://www.favv-afscs.fgov.be/extra/exercicetracabilite> :**

- vos coordonnées :
  - o nom de l'entreprise + adresse
  - o numéro d'unité d'établissement (NUE)
  - o numéro de téléphone et adresse mail
- produit entrant :
  - o nom du fournisseur + adresse
  - o identification du produit : nom, nature, marque
  - o identification du lot entrant, n° de lot
  - o quantité reçue par produit et par lot
  - o date de réception
- produit en cours de fabrication ou en stock
  - o quantité non transformée en stock
  - o si transformation du produit, identification du produit fabriqué et quantité produite à partir du lot reçu
- produit sortant :
  - o nom des clients + adresses
  - o date et heure d'avertissement du client
  - o identification du produit : nom, nature, marque
  - o identification du lot sortant, n° de lot
  - o quantité vendue par client et par lot
  - o date de livraison
  - o quantité en stock

Pour les **opérateurs de la distribution** : veuillez simplement indiquer pour les 2 derniers points la quantité en stock, la quantité sur les présentoirs et la quantité déjà vendue. Il ne faut en aucun cas prévenir les consommateurs.

**Coordonnées des UPC pour l'envoi des données de traçabilité**

**Anvers**

Mail: [Notif.ANT@afscs.be](mailto:Notif.ANT@afscs.be)  
Fax: 03 202 28 11

**Flandre occidentale**

Mail: [Notif.WVL@afscs.be](mailto:Notif.WVL@afscs.be)  
Fax: 050 30 37 12

**Limbourg**

Mail: [Notif.LIM@afscs.be](mailto:Notif.LIM@afscs.be)  
Fax: 011 26 39 85

**Brabant flamand**

Mail: [Notif.VBR@afscs.be](mailto:Notif.VBR@afscs.be)  
Fax: 016 39 01 05

**Flandre orientale**

Mail: [Notif.OVL@afscs.be](mailto:Notif.OVL@afscs.be)  
Fax: 09 210 13 13

**Luxembourg**

Mail: [Notif.LUX@afscs.be](mailto:Notif.LUX@afscs.be)  
Fax: 061 21 00 79

**Brabant wallon**

Mail: [Notif.BRW@afscs.be](mailto:Notif.BRW@afscs.be)  
Fax: 010 42 13 80

**Hainaut**

Mail: [Notif.HAI@afscs.be](mailto:Notif.HAI@afscs.be)  
Fax: 065 40 62 10

**Namur**

Mail: [Notif.NAM@afscs.be](mailto:Notif.NAM@afscs.be)  
Fax: 081 20 62 01

**Bruxelles**

Mail: [Notif.BRU@afscs.be](mailto:Notif.BRU@afscs.be)  
Fax: 02 211 91 85

**Liège**

Mail: [Notif.LIE@afscs.be](mailto:Notif.LIE@afscs.be)  
Fax: 04 224 59 01